

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy

L'an deux mille vingt-quatre le dix-sept juin à 18h30 à La Roche des Arnauds, le Conseil de la Communauté de Communes s'est réuni, sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, Président, dûment convoqué le onze juin deux mille vingt-quatre.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 37 Présents : 19 Pouvoirs : 5
DATE DE LA CONVOCATION	11 juin 2024
SÉANCE DU	17 juin 2024

- **Objet : Mandat donné au CDG-05 pour le lancement d'un contrat cadre de prestation sociale sous la forme de titres restaurant**

Présents : Michel RICOU-CHARLES, Alexandra BUTEL, Maurice CHAUTANT, Jean-Pierre BRIOULLE, Alain LAURENS, Rémy FREY, Anne-Marie GROS, Hélène SALETTI, Jacqueline PUGET, Christian AUBERT, Fabien GASCARD, Jean-Marie GUEYRAUD, Jacques FRANCOU, Dominique TRUC, Christiane ACANFORA, Georges LESBROS, Bernadette SAUDEMONT, Josette REVOUX, Alain BOYOUND,

Absents et excusés : Françoise PINET, Mallorie BOURGOGNE, Jean-François CONTOZ, Rajaa TOUSSAINT, Robert PAUCHON, Roger AQUINO, Alain CAUSSE, Gérald GRIFFIT, Monique BARTHÉLÉMY, Jean ROUSSEAU, Roland AMADOR, Olivier REGORD, Serge EYSSERIC, Claude DUBUT, Françoise BELLANGER, Lamia CONTRUCCI, Jean BANAL, Christian GILARDEAU-TRUFFINET,

Pouvoirs : Mallorie BOURGOGNE donne pouvoir à Maurice CHAUTANT, Françoise PINET donne pouvoir à Alain BOYOUND, Olivier REGORD donne pouvoir à Michel RICOU-CHARLES, Monique BARTHELEMY donne pouvoir à Bernadette SAUDEMONT, Roland AMADOR donne pouvoir à Fabien GASCARD

- Vu le CGCT,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25,
- Considérant la proposition du CGD 05 visant à négocier un contrat cadre, ouvert à l'adhésion facultative des collectivités,
- Considérant l'intérêt, notamment financier, de participer pour la CCBD à cette mise en concurrence avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2025,

Le CDG, conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, procède à une consultation en vue de proposer un contrat cadre d'action sociale sous la forme de titres restaurant en direction des personnels territoriaux des collectivités et des établissements publics des Hautes-Alpes qui en auront exprimés le souhait.

En proposant un tel dispositif, le CDG-05 entend soutenir les employeurs territoriaux des Hautes-Alpes dans leur volonté de développer des prestations sociales en faveur des agents territoriaux. Il s'agit en effet d'un levier non négligeable d'attractivité et de lutte contre les inégalités.

Le président propose ainsi de donner mandat au centre de gestion en vue de lancer une procédure de passation d'un contrat cadre de prestation sociale sous forme de titres restaurant pour le compte de la CCBD.

Ce mandat est sans engagement. Les caractéristiques précises du contrat cadre seront communiquées au terme de la procédure menée par le CDG-05 dans le respect de la commande publique.

Chaque collectivité pourra alors décider de son adhésion et des modalités de cette adhésion.

- **Après en avoir délibéré**, le conseil communautaire à l'unanimité :
- charge le centre de gestion des Hautes-Alpes de négocier un contrat cadre de prestations sociales concernant l'acquisition de titres restaurants pour les agents territoriaux de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jours, mois et an susdit.
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,



Fabien GASCARD.

Le Président,



Michel RICOU-CHARLES.

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Marseille, situé 31 rue Jean François Leca, 13002 Marseille dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par le biais de l'application informatique « Télerecours Citoyens », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20240617-DE_2024_071-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2024